



## Résidences médicalisées pour personnes âgées et handicapées

La Fondation TEXIER-GALLAS, plus de 140 ans d'expérience au service des personnes âgées et des personnes handicapées.

La Fondation TEXIER-GALLAS, fondée en 1872, avait pour mission de porter assistance et de recevoir les personnes âgées démunies et des personnes atteintes de maladies chroniques.

Aujourd'hui, les sept établissements de la Fondation TEXIER-GALLAS accueillent 500 personnes âgées et adultes handicapées vieillissantes.

Legs, donation, assurance-vie



### FONDATION TEXIER-GALLAS

10 Rue Danièle Casanova  
BP 40 056

28001 CHARTRES Cedex

**Téléphone : 02 37 28 36 34**

Fax : 02 37 28 45 59

E-mail : [siege@texiergallas.org](mailto:siege@texiergallas.org)

**Site : [www.texiergallas.org](http://www.texiergallas.org)**



## Pourquoi léguer à la Fondation TEXIER-GALLAS ?

Aujourd'hui, près d'un Français sur dix a plus de 75 ans. Et la population vieillit chaque année, notamment grâce aux progrès de la médecine.

Ainsi, le vieillissement de la population est l'un des plus grands enjeux de notre époque – tant sur le plan économique que social.

Chacun doit pouvoir vivre plus longtemps et, surtout, vivre mieux.

## Un legs, une donation ou une assurance vie

La Fondation TEXIER-GALLAS est un organisme privé à but non lucratif reconnue d'utilité publique, elle ne paie donc aucun droit de succession et aucun droit de donation.

Les legs et les dons qu'elle perçoit sont utilisés intégralement pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement de nos résidents en Eure-et-Loir, tout en rénovant les établissements et en proposant davantage de séjours et d'activités.

La transmission de votre patrimoine est un acte important, nous vous conseillons de consulter votre notaire afin de garantir la validité de vos dernières volontés.



## Qu'est-ce que la Fondation TEXIER-GALLAS ?

La Fondation est issue du testament du 1<sup>er</sup> juin 1872 de M<sup>me</sup> Veuve TEXIER-GALLAS instituant le Département d'Eure-et-Loir pour son légataire universel, à charge pour lui « d'établir un hospice cantonal pour le traitement des malades dans chacun des cantons du Département qui en sont dépourvus aujourd'hui, à savoir dans l'ordre Voves, Auneau, Anet, Authon-du-Perche, Thiron-Gardais, Orgères-en-Beauce Et La Ferté-Vidame.

Le 19 avril 1880, un décret a autorisé le Département à accepter ce legs universel et a demandé qu'une fondation soit créée.

Le 1<sup>er</sup> mars 1922, un décret reconnaît la Fondation TEXIER-GALLAS, comme établissement privé d'utilité publique à but non lucratif et en approuve les statuts conformément aux souhaits de Mme Veuve TEXIER-GALLAS.

Aujourd'hui, la Fondation comprend six résidences médicalisées (EHPAD) pour personnes âgées dépendantes et très dépendantes et un Foyer de vie retraite pour adultes handicapés à LAMBLORE (canton de LA FERTE-VIDAME).

La Fondation accueille actuellement 467 résidents et 33 adultes handicapés (soit un total de 500 personnes accueillies) et dispose de 364 personnels (cadres de direction, personnels médicaux, médico-sociaux et agents des services logistiques).



## Comment nous soutenir ?

- Chèque à l'ordre de la Fondation TEXIER-GALLAS.
- Tout don d'un particulier donne droit à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % du revenu imposable.
- Tout don d'une entreprise donne droit à une réduction d'impôts sur les sociétés égale à 60 % de son montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

### Mes coordonnées :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Je souhaite recevoir des informations sur la Fondation TEXIER-GALLAS